

## Rapport

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant  
la votation populaire du 11 mai 1884.

(Du 9 juin 1884.)

---

Monsieur le président et messieurs,

En vertu de l'article 89 de la constitution fédérale et des articles 4 et 5 de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, la *votation populaire* a été demandée sur quatre actes législatifs adoptés par l'assemblée fédérale dans la session de décembre dernier, savoir :

- 1° Loi fédérale du 11 décembre 1883 concernant l'organisation du département fédéral de justice et police (F. féd. 1883, IV. 847).
- 2° Arrêté fédéral du 11 décembre 1883 concernant les taxes de patente des voyageurs de commerce (F. féd. 1884, IV. 853).
- 3° Loi fédérale du 19 décembre 1883 concernant l'adjonction d'un article au code pénal fédéral du 4 février 1853 (F. féd. 1884, I. 122).
- 4° Arrêté fédéral du 19 décembre 1883 concernant une subvention de 10,000 francs à la légation suisse à Washington pour son secrétariat (F. féd. 1883, IV. 893).

Le comité qui dirigeait le recueillement des signatures s'était servi d'un seul formulaire pour les quatre lois et arrêtés, et les citoyens qui faisaient usage de leur droit de referendum avaient par conséquent à manifester leur intention en apposant une seule fois leur signature.

Le délai de 90 jours pour la présentation des signatures expirait le 14 mars pour le premier acte; le 21 mars pour le second, le 11 avril pour le troisième et le 28 mars pour le quatrième.

Dès le 13 mars, le département de l'intérieur constata la réception de 37,437 signatures valables.

Le même jour, la chancellerie fédérale reçut, en une même livraison, des signatures dont le chiffre était indiqué, par la personne qui les apportait, comme étant de 54,274.

La vérification à laquelle procéda le département de l'intérieur constata, au 14 mars, 96,120 signatures, dont 93,046 valables et 3,074 non valables.

Ces signatures se répartissent comme suit sur les divers cantons.

CANTONS.	Signatures		Total.
	Valables.	Non valables.	
Zurich . . . . .	817	37	854
Berne . . . . .	13,982	217	14,199
Lucerne . . . . .	8,617	108	8,725
Uri . . . . .	1,026	60	1,086
Schwyz . . . . .	2,089	119	2,208
Unterwalden-le-haut . . . . .	1,344	45	1,389
Unterwalden-le-bas . . . . .	969	51	1,020
Glaris . . . . .	148	6	154
Zoug . . . . .	893	79	972
Fribourg . . . . .	14,788	489	15,277
Soleure . . . . .	2,504	16	2,520
Bâle-ville . . . . .	1,725	16	1,741
Bâle-campagne . . . . .	1,046	29	1,075
Schaffhouse . . . . .	751	2	753
Appenzell-Rh. ext. . . . .	210	1	211
Appenzell-Rh. int. . . . .	584	76	660
St-Gall . . . . .	10,598	77	10,675
Grisons . . . . .	6,166	69	6,235
Argovie . . . . .	5,687	228	5,915
Thurgovie . . . . .	928	19	947
Tessin . . . . .	8,309	283	8,592
Vaud . . . . .	—	—	—
Valais . . . . .	9,782	1,046	10,828
Neuchâtel . . . . .	83	1	84
Genève . . . . .	—	—	—
Total	93,046	3,074	96,120

Le 18 mars, nous fixâmes au 11 mai le jour de la votation. Notre arrêté, que nous communiquâmes aux cantons par circulaire (F. féd. 1884, II. 36), se trouve reproduit dans le recueil officiel, nouvelle série, VII. 390.

La chancellerie fédérale distribua aux chancelleries cantonales le texte des lois et arrêtés, ainsi que les bulletins de vote, assez tôt pour que les autorités cantonales pussent en remettre un exemplaire à chaque citoyen ayant droit de vote, au moins quatre semaines avant le jour de la votation (voir article 9 de la loi fédérale du 17 juin 1874; rec. off., nouv. série, I. 97, et arrêté du conseil fédéral du 18 mars 1884).

Les tableaux annexés au présent rapport donnent les indications nécessaires sur la distribution de ces imprimés (voir les annexes).

Le 28 mars, en considération du fait qu'aucune loi constitutionnelle n'était en question dans cette votation, que par conséquent le suffrage des cantons ne devait pas être pris en considération et qu'il ne paraissait pas nécessaire d'ajouter au résultat de leur canton les voix des militaires au service, il fut décidé que le résultat de leur vote serait récapitulé par le département militaire et transmis par celui-ci à la chancellerie fédérale.

Les résultats de la votation sont les suivants.

	A.		B.		C.		D.	
	<i>Département de justice et police.</i>		<i>Taxes de patente.</i>		<i>Code pénal fédéral.</i>		<i>Légation à Washington.</i>	
	Oui.	Non.	Oui.	Non.	Oui.	Non.	Oui.	Non.
Zurich . . . . .	27,626	18,683	30,860	15,813	29,327	16,945	25,852	20,263
Berne . . . . .	19,930	28,688	22,669	25,425	21,214	26,218	16,568	30,108
Lucerne . . . . .	5,589	13,831	5,680	13,536	5,624	13,592	5,325	13,534
Uri . . . . .	187	3,442	316	3,288	233	3,373	214	3,379
Schwyz . . . . .	898	4,658	799	4,713	896	4,608	720	4,721
Unterwalden-le-haut . . . . .	54	2,514	75	2,482	66	2,492	57	2,486
Unterwalden-le-bas . . . . .	180	1,686	209	1,651	192	1,665	178	1,671
Glaris . . . . .	3,568	1,285	3,992	845	3,778	1,035	3,681	1,115
Zoug . . . . .	673	2,339	642	2,297	682	2,248	605	2,272
Fribourg . . . . .	3,429	16,183	3,878	15,701	3,623	15,954	2,953	16,550
Soleure . . . . .	5,757	5,024	5,986	4,799	5,900	4,878	5,564	5,167
Bâle-ville . . . . .	3,824	1,714	4,006	1,404	3,692	1,767	3,787	1,587
Bâle-campagne . . . . .	2,805	3,100	3,031	2,906	2,973	2,891	3,262	2,478
Schaffhouse . . . . .	3,217	2,957	3,626	2,533	3,073	3,060	2,787	3,304
Appenzell-Rh. ext. . . . .	5,397	4,311	7,057	2,720	6,470	3,255	5,587	4,089
Appenzell-Rh. int. . . . .	255	1,508	493	1,248	339	1,403	246	1,483
St-Gall . . . . .	11,262	26,350	14,370	23,056	13,148	24,163	10,821	26,045
Grisons . . . . .	3,979	10,300	5,222	9,019	4,944	9,189	3,941	10,207
Argovie . . . . .	15,538	17,823	17,227	16,008	17,198	15,912	14,000	18,430
Thurgovie . . . . .	8,046	7,413	8,805	6,545	8,681	6,603	6,933	8,005
Tessin . . . . .	5,018	10,636	5,040	10,412	5,299	10,275	4,669	10,758
Vaud . . . . .	9,726	9,440	14,710	4,303	9,489	9,291	8,265	10,414
Valais . . . . .	1,202	16,206	1,368	15,958	1,412	15,925	1,003	16,294
Neuchâtel . . . . .	5,486	710	5,691	419	4,804	1,223	4,641	1,188
Genève . . . . .	4,505	2,060	6,315	938	4,229	2,976	4,713	1,969
Ecoles militaires . . . . .	1,578	2,055	2,128	1,531	1,782	1,832	1,402	2,211
Total	149,729	214,916	174,195	189,550	159,068	202,773	137,824	219,728

La proportion entre les bulletins valables et les bulletins non valables ou blancs se présente comme suit :

166

	A. <i>Département de justice et police.</i>		B. <i>Taxes de patente.</i>		C. <i>Code pénal fédéral.</i>		D. <i>Légation à Washington.</i>	
	Suffrages		Suffrages		Suffrages		Suffrages	
	valables.	non valables ou bulletins blancs.	valables.	non valables ou bulletins blancs.	valables.	non valables ou bulletins blancs.	valables.	non valables ou bulletins blancs.
Zurich . . . . .	46,309	7,806	46,673	7,442	46,272	7,843	46,115	8,000
Berne . . . . .	48,618	2,844	48,094	3,368	47,432	4,030	46,676	4,786
Lucerne . . . . .	19,420	162	19,216	366	19,216	366	13,859	723
Uri . . . . .	3,629	7	3,604	32	3,606	30	3,593	43
Schwyz . . . . .	5,556	103	5,512	147	5,504	155	5,441	218
Unterwalden-le-haut . . . . .	2,568	6	2,557	17	2,558	16	2,543	31
Unterwalden-le-bas . . . . .	1,866	8	1,860	14	1,857	17	1,849	25
Glaris . . . . .	4,853	39	4,837	55	4,813	79	4,796	96
Zoug . . . . .	3,012	51	2,939	124	2,930	133	2,877	186
Fribourg . . . . .	19,612	166	19,579	199	19,577	201	19,503	275
Soleure . . . . .	10,731	125	10,785	121	10,778	128	10,731	175
Bâle-ville . . . . .	5,538	68	5,410	196	5,459	147	5,374	232
Bâle-campagne . . . . .	5,905	211	5,937	179	5,864	252	5,740	376
Schaffhouse . . . . .	6,174	179	6,159	194	6,133	220	6,091	262
Appenzell-Rh. ext. . . . .	9,708	528	9,777	459	9,725	511	9,676	560
Appenzell-Rh. int. . . . .	1,763	6	1,741	28	1,742	27	1,729	40
St-Gall . . . . .	37,612	857	37,426	1,043	37,311	1,158	36,866	1,603
Grisons . . . . .	14,279	?	14,241	?	14,133	?	14,148	?
Argovie . . . . .	33,361	1,159	33,235	1,285	33,110	1,410	32,430	2,090
Thurgovie . . . . .	15,459	249	15,350	358	15,284	424	14,988	720
Tessin . . . . .	15,654	204	15,452	406	15,574	284	15,427	431
Vaud . . . . .	19,166	469	19,013	622	18,780	855	18,679	956
Valais . . . . .	17,408	79	17,326	171	17,337	150	17,297	190
Neuchâtel . . . . .	6,196	267	6,110	353	6,027	436	5,829	634
Genève . . . . .	6,565	802	7,253	114	7,205	162	6,682	685
Ecoles militaires . . . . .	3,633	100	3,659	77	3,614	112	3,613	118
Total	364,645	16,495	363,745	17,370	361,841	19,146	357,552	23,455

Le nombre des citoyens ayant droit de vote pour cette opération, ainsi que la proportion des votants (y compris les bulletins non valables ou nuls), est indiqué dans le tableau suivant.

	Nombre des électeurs	Nombre des votants. <sup>1)</sup>	Proportion en centièmes.
Zurich . . . . .	74,543	54,115	72. <sub>5</sub>
Berne . . . . .	106,452	51,462	48. <sub>3</sub>
Lucerne . . . . .	29,869	19,582	65. <sub>2</sub>
Uri . . . . .	4,126	3,636	88. <sub>1</sub>
Schwyz . . . . .	12,044	5,659	46. <sub>9</sub>
Unterwalden-le-haut . . . . .	3,604	2,574	71. <sub>4</sub>
Unterwalden-le-bas . . . . .	2,797	1,874	67. <sub>0</sub>
Glaris . . . . .	8,015	4,892	61. <sub>0</sub>
Zoug . . . . .	5,645	3,063	54. <sub>2</sub>
Fribourg . . . . .	27,854	19,778	71. <sub>0</sub>
Soleure . . . . .	15,533	10,906	70. <sub>2</sub>
Bâle-ville . . . . .	10,458	5,606	53. <sub>6</sub>
Bâle-campagne . . . . .	10,661	6,116	57. <sub>3</sub>
Schaffhouse . . . . .	7,486	6,353	84. <sub>8</sub>
Appenzell-Rh. ext. . . . .	12,736	10,236	80. <sub>3</sub>
Appenzell-Rh. int. . . . .	3,160	1,769	55. <sub>9</sub>
St-Gall . . . . .	50,575	38,469	76. <sub>0</sub>
Grisons . . . . .	20,383	14,279	70. <sub>0</sub>
Argovie . . . . .	39,307	34,520	87. <sub>8</sub>
Thurgovie . . . . .	23,630	15,708	63. <sub>9</sub>
Tessin . . . . .	37,508	15,858	42. <sub>1</sub>
Vaud . . . . .	58,920	19,635	33. <sub>3</sub>
Valais . . . . .	26,360	17,487	66. <sub>3</sub>
Neuchâtel . . . . .	24,028	6,463	26. <sub>8</sub>
Genève . . . . .	18,605	7,367	39. <sub>6</sub>
Ecoles militaires . . . . .	—	3,733	—
Total	634,299	381,140	60. <sub>1</sub>

Cette votation ne nous suggère qu'un petit nombre d'observations.

1. Les signatures annulées dans les listes de demande de referendum sont en grande majorité celles qui sont écrites de la même main. Les fonctionnaires chargés de la vérification ne procèdent nullement avec trop de rigueur dans cette opération et ne déclarent une signature nulle que s'il ne peut exister aucun doute sur l'identité de l'écriture. On rencontre aussi comme motif de

<sup>1)</sup> Voir le résultat sous lettre A (département de justice et police).

nullité, quoi que dans une mesure bien moins grande, le fait que le droit de vote des signataires n'est pas certifié par l'autorité communale ou que la marque d'un illettré n'est pas légalisée comme telle.

Dans l'intention de s'assurer si les autorités communales se conforment à la prescription relative au droit de vote des signataires, un gouvernement cantonal nous a demandé de lui faire savoir les motifs pour lesquels les signatures d'un certain nombre de citoyens de ce canton avaient été déclarées nulles, et de lui faire parvenir les pièces à l'appui.

Nous avons satisfait à ce désir en lui envoyant les listes de referendum. A cette occasion, nous n'avons pu nous empêcher d'attirer l'attention de ce gouvernement sur l'irrégularité fréquente consistant en ce que plusieurs signatures sont écrites de la même main, et nous avons exprimé l'espoir que le gouvernement étendrait aussi son enquête sur ce point et nous ferait rapport sur le résultat.

2. Ayant appris par les journaux que, dans les cantons de Fribourg et du Tessin, le texte des lois et arrêtés n'aurait pas été distribué en temps voulu, nous avons demandé aux gouvernements de ces cantons des renseignements à ce sujet.

Le conseil d'état du canton de Fribourg nous a répondu, par voie télégraphique, que les imprimés avaient été envoyés aux préfets du 28 mars au 4 avril, et le gouvernement du Tessin nous a informés que la distribution avait été faite à temps, qu'une seule réclamation s'était produite à Locarno et qu'il y avait été fait immédiatement droit.

Nous terminons notre rapport en vous proposant de prendre acte au procès-verbal du fait que les quatre lois et arrêtés dont il s'agit ont été rejetés dans la votation populaire du 11 mai 1884.

Agrérez, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 9 juin 1884.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération :*

WELTI.

*Le chancelier de la Confédération :*

RINGIER.

## Annexe I.

**Exemplaires des lois et arrêtés pour la votation  
du 11 mai 1884.**

Cantons.	Commandés et envoyés.			Date de l'envoi.		
	Allemands.	Français.	Italiens.	Allemands.	Français.	Italiens.
Zurich . . . . .	76,200	50	20	25 mars	25 mars	4 avril
Berne . . . . .	100,000	28,000	450	28/31 »	29 »	27 mars
Lucerne . . . . .	32,000	—	60	29 »	—	27 »
Uri . . . . .	5,000	—	—	25 »	—	—
Schwyz . . . . .	13,000	—	—	25 »	—	—
Unterwalden-le-h.	4,200	12	20	26 »	27 mars	27 mars
Unterwalden-le-b.	3,250	—	—	26 »	—	—
Glaris . . . . .	8,800	—	—	26 »	—	—
Zoug . . . . .	6,000	—	—	26 »	—	—
Fribourg . . . . .	9,500	25,000	600	27 »	27 mars	27 mars
Soleure . . . . .	21,000	300	60	29 mars	27 mars	27 »
Bâle-ville . . . . .	12,000	300	600	28 »	27 »	27 »
Bâle-campagne . . . . .	13,000	—	—	28 »	—	—
Schaffhouse . . . . .	9,000	50	10	28 »	27 mars	27 mars
Appenzell-Rh. ext.	12,500	—	—	26 »	—	—
Appenzell-Rh. int.	2,500	—	—	26 »	—	—
St-Gall . . . . .	54,000	50	70	27 mars	27 mars	27 mars
Grisons . . . . .	20,500	—	3,400	25 »	—	? »
Argovie . . . . .	50,000	—	—	31 »	—	—
Thurgovie . . . . .	25,000	—	—	26 »	—	—
Tessin . . . . .	1,600	300	35,500	26 »	27 mars	1 & 3 avril
Vaud . . . . .	7,000	63,000	1,500	28 »	26 »	4 »
Valais . . . . .	10,000	23,500	100	25 »	25 »	27 mars
Neuchâtel . . . . .	6,600	21,500	1,800	27 »	28 »	28 »
Genève . . . . .	2,500	21,500	300	25 »	28 »	27 »
Départem. milit. . . . .	9,000	1,500	150	31 »	29 »	9 avril
Total	514,150	185,062	44,640			

## Annexe II.

## Bulletins de vote pour la votation du 11 mai 1884.

Cantons.	Commandés et envoyés.			Date de l'envoi.		
	Allemands.	Français.	Italiens.	Allemands.	Français.	Italiens.
Zurich . . . . .	77,500	50	—	25 mars	31 mars	—
Berne . . . . .	100,000	28,000	450	31 »	31 »	2 avril
Lucerne . . . . .	32,000	—	60	26 »	—	2 »
Uri . . . . .	5,200	—	—	26 »	—	—
Schwyz . . . . .	13,000	—	—	26 »	—	—
Unterwalden-le-h.	4,500	12	20	26 »	31 mars	2 avril
Unterwalden-le-b.	3,250	—	—	26 »	—	—
Glaris . . . . .	9,600	—	—	26 »	—	—
Zoug . . . . .	6,000	—	—	26 »	—	—
Fribourg . . . . .	9,000	25,000	600	28 »	31 mars	2 avril
Comm. complément.	3,500	12,500	—	6 & 7 mai	6 & 7 mai	—
Soleure . . . . .	22,000	300	60	28 mars	31 mars	2 avril
Bâle-ville . . . . .	12,000	300	600	28 »	31 »	2 »
Bâle-campagne . . . . .	13,000	—	—	28 »	—	—
Schaffhouse . . . . .	9,000	50	10	28 »	31 mars	4 avril
Appenzell-Rh. ext.	15,000	—	—	28 »	—	—
Appenzell-Rh. int.	3,500	—	—	28 »	—	—
Comm. complément.	500	—	—	26 avril	—	—
St-Gall . . . . .	54,000	50	70	28 mars	31 mars	2 avril
Grisons . . . . .	21,500	—	3,400	26 »	—	2 »
Argovie . . . . .	50,000	—	—	29 »	—	—
Thurgovie . . . . .	25,000	—	—	29 »	—	—
Tessin . . . . .	1,600	300	39,500	29 »	31 mars	3 & 5 avril
Vaud . . . . .	7,000	67,000	—	29 »	31 »	—
Valais . . . . .	10,000	24,000	100	26 »	31 »	2 avril
Neuchâtel . . . . .	10,000	21,000	2,300	29 »	31 »	2 »
Genève . . . . .	—	—	—	—	—	—
Départem. milit.	9,000	1,500	150	31 mars	31 mars	9 avril
Total . . . . .	526,650	180,062	47,320			

## **Rapport du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la votation populaire du 11 mai 1884. (Du 9 juin 1884.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1884
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1884
Date	
Data	
Seite	162-170
Page	
Pagina	
Ref. No	10 067 348

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.